



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉTUDIANTS DE 1^{ère} ANNÉE

DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

PRÉ-RENTRÉE **OBLIGATOIRE LE
MARDI 27 AOÛT 2019 À 8H30**

**RENTRÉE LE
LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 À 8H30**

ATTENTION !

**Le candidat ne doit déposer qu'un seul dossier dans
l'IFSI de son choix.**

**Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au
secrétariat de l'IFSI/IFAS de Beaune
au plus tard le mardi 27 août 2019 à 17h dernier délai**

SOMMAIRE

Dossier médical	Page 1
Tableau récapitulatif des pièces à fournir	Page 2
Fiche de renseignements année de formation 2019/2020 à renseigner et à renvoyer	Pages 3 à 5
Frais de formation	Page 6
Aides financières	Page 6
Informations diverses	Page 7

DOSSIER MEDICAL

L'admission définitive à l'institut de formation en soins infirmiers est subordonnée à la production au plus tard le 02/09/2019, du dossier médical complet, comprenant :

- ✓ **Un certificat établi par un médecin agréé** (liste disponible sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12>) attestant que « *vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier* »,
- ✓ **Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur contre :**
 - La diphtérie
 - Le tétanos
 - La poliomyélite

- ✓ **Une preuve d'immunisation contre l'HEPATITE B** (**OBLIGATOIRE** pour l'entrée en formation et la mise en stage)

Conformément à l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, vous devez présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Anticorps anti-Hbs au taux efficace.

Aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale pour les étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

La couverture vaccinale prévoit deux injections de vaccin contre l'hépatite B à un mois d'intervalle, la deuxième au plus tard un mois avant le premier stage. Par conséquent, il est impératif de vérifier vos vaccinations (ou de les faire réaliser) dès maintenant.

Tout dossier médical incomplet le 02/09/2019
remettra en cause la formation de l'étudiant

Le dossier médical complet doit être transmis dans une enveloppe cachetée en indiquant : **DOSSIER MÉDICAL DE :**

NOM – Prénom – Date de naissance – Adresse – Téléphone


PIECES A FOURNIR AU PLUS TARD LE MARDI 27 AOUT 2019 à 17H DERNIER DELAI

COORDONNEES DU SECRETARIAT

IFSI de BEAUNE
Avenue Guigone de Salins – BP 40104
21203 BEAUNE CEDEX

☎ : 03.80.24.44.49

Mail : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dossier médical : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 attestation médicale de vaccination ○ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B ○ 1 certificat médical d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « <i>vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier</i> »
	➤ Fiche renseignements dûment remplie , avec photo d'identité collée
	➤ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
	➤ Copie des diplômes obtenus ou relevé de notes pour les bacheliers de 2019 (fournir la copie du diplôme dès réception)
	➤ Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
	➤ Attestation de responsabilité civile 2019/2020
	➤ Copie de l' attestation de droits, justifiant de votre affiliation à l'Assurance Maladie
	➤ Copie de votre permis de conduire si obtenu
	➤ 3 photos d'identité dont une à coller sur la fiche de renseignements
	➤ 2 Relevé d'Identité Bancaire à vos noms et prénoms
	➤ Chèque de 170 € à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE correspondant aux droits d'inscription universitaire (non remboursable en cas de désistement)
	Les candidats recrutés via Parcoursup ne doivent absolument pas se désinscrire de la plateforme, au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui leur ont été faites.
Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers	
	➤ Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum : http://www.ciep.fr/tcf
	➤ Coursus des études suivies
	➤ Traduction des diplômes obtenus
	➤ Document ENIC-NARIC http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2019 / 2020

Coller ici
une photo
récente

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT(E)

NOM : Prénom :

Nom d'usage :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation :

Célibataire Concubinage Marié(e) Pacsé(e) Veuf (ve) Divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Situation de handicap : Oui Non Précisez :

Adresse PENDANT la formation :

.....
.....

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

E-mail :

Adresse AVANT la formation (si différente de celle des parents) :

.....
.....

2 personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM : Prénom :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

NOM : Prénom :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

FAMILLE DE L'ÉTUDIANT

Nom des parents ou du conjoint :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession du père : Profession de la mère :

Profession du conjoint :

Nombre de frères et/ou sœurs :

ETUDES SUIVIES ET DIPLÔMES OBTENUS

BEPC (année : _ _ _ _) BAC (année : _ _ _ _) (section

Diplôme de l'enseignement supérieur : Oui Non

Si oui lequel : (année : _ _ _ _)

AFGSU (date d'obtention : _ _ _ _)

CURSUS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Élève en terminale : Oui Non (Série :

PACES, Prépa, Emploi, autres..., précisez :

PERMIS DE CONDUIRE ET VÉHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ? Oui Non

En cours d'acquisition Oui Non Délai d'obtention :

Possédez-vous un véhicule personnel ? Oui Non

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Pôle emploi Oui Non N° d'identifiant : _ _ _ _ _ _

Autre (précisez)

Demande de bourse Oui Non

Etudes dans le cadre de la promotion professionnelle

Public : Oui Non Privé : Oui Non

Nom de l'établissement :

EXPÉRIENCE(S) EN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE ET SOCIALE

Oui

Non

Si oui, précisez : Noms, lieux de(s) la structure(s), service(s), durée, fonction :

.....

.....

.....

.....

.....

Donnez-vous votre accord pour l'utilisation des données portées sur cette fiche dans le cadre de la formation ?

Oui

Non

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés,

Fait à :

Le :

Signature :

Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat

FRAIS DE FORMATION

L'inscription définitive est soumise au règlement des droits d'inscription qui s'élèvent à 170 €, ils sont valables pour une année universitaire et sont redevables chaque année.

En cas de désistement, les frais restent acquis à l'institut et ne seront pas remboursés

Frais de formation	Coût	Date de règlement
Droits d'inscription	170 € (1)	A l'inscription
Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)	91 €	Attestation de paiement à fournir à l'inscription (2)
Inscription universitaire	Non communiqué à ce jour	Ultérieurement
Tenues professionnelles	55 € (tarif 2018-2019)	02/09/2019
Portfolio	15 € 36	02/09/2019
Frais de photocopies	5 €/500 copies	02/09/2019

(1) Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038396885&categorieLien=id>

(2) Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Les étudiants qui obtiendront une bourse du Conseil Régional, dans le cadre de leurs études, seront exonérés et pourront demander, par la suite, le remboursement de la CVEC au CROUS.
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle ne sont pas concernés par la CVEC : aucune démarche à faire.

AIDES FINANCIERES

Les possibilités d'aide financière sont les suivantes :

✓ **Bourses**

Les bourses sont attribuées par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La saisie des demandes de bourses se fera de début juillet à fin octobre sur le site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/demander-une-bourse-sanitaire-et-sociale>. Les codes vont être transmis ultérieurement.

✓ **Pôle emploi**

Les étudiants demandeurs d'emploi sont invités à se rapprocher de leur conseiller dans les meilleurs délais.



✓ **Aides possibles**

- Aide accordée par certains organismes
- Mission locale
- Prêts étudiants
- Autres

INFORMATIONS DIVERSES

1. Couverture sociale et assurance

Sécurité sociale

Les nouveaux étudiants restent rattachés à leur organisme de couverture sociale.

Il n'y a plus de couverture sociale étudiante

Mutuelle

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais recommandée

2. Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) et restauration

Les étudiants bénéficient du tarif CROUS à 3.25€ (tarif 2018-2019) pour déjeuner au self des Hospices Civils de Beaune.

3. Hébergement

L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune ne possède pas d'internat.

Il existe de nombreuses offres de location, notamment

- Résidence étudiante Les Blanches Fleurs ☎ 03.80.68.42.05
- Foyer des Jeunes Travailleurs ☎ 03 80 24 88 00
- Annonces de particuliers affichées à l'institut